

Certiphyto NC1

Cette formation permet d'obtenir un certificat individuel pour l'achat et l'utilisation des produits phytosanitaires à usage agricole avec l'interdiction d'acheter ou d'utiliser des produits classés toxicité aiguë et les produits CMR (Cancérogène, Mutagène, toxique pour la reproduction).

Cette formation est réglementaire et sera obligatoire d'ici 2022 pour l'achat et l'utilisation des produits phytosanitaires à usage agricole. Cette formation est validée lorsque le participant participe à l'ensemble de la formation. La durée de validité de la certification est de 5 ans.

<p>Public :</p> <p>Les acheteurs et utilisateurs des produits phytosanitaires à usage agricole hors produits toxiques, très toxiques et CMR (Cancérogène, mutagène et reprotoxique).</p>	<p>Contenu :</p> <p>Réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents Certiphyto - Qu'est qu'un produit phytosanitaire ? <p>Limiter le recours aux produits phytosanitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les méthodes de lutte alternative - La reconnaissance des principaux organismes nuisibles <p>Protection des utilisateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les équipements de protection individuelle - Les dangers des produits - Les mesures à prendre en cas d'accident <p>Protection de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dangers pour l'environnement - Les mesures à prendre en cas d'accident - Les mesures à prendre pour diminuer les risques <p>Application des produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les équipements de pulvérisation - Le réglage et l'étalonnage des appareils - Le calcul de dose
<p>Prérequis :</p> <p>Pas de prérequis particulier hors la maîtrise du français lu et parlé. S'adresse à un public débutant</p>	
<p>Objectifs :</p> <p>A l'issue de la formation, le participant sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'utiliser les produits phytosanitaires en toute sécurité pour lui-même et pour l'environnement • De calculer les doses des produits, d'étalonner des appareils de traitement. 	
<p>Modalités :</p> <p>Cette formation est découpée en 2 parties : une partie théorique et une partie pratique avec la manipulation des pulvérisateurs et atomiseurs à dos.</p>	
<p>Durée :</p> <p>7h minimum soit 1 jour</p>	
<p>Nombre de participants :</p> <p>Entre 8 et 15 participants/session</p>	
<p>Support de formation :</p> <p>Un livret sera remis aux participants reprenant l'essentiel des thèmes abordés au cours de la formation.</p>	

Certiphyto NC3

Cette formation permet d'obtenir un certificat individuel pour l'achat et l'utilisation des produits phytosanitaires à usage agricole.

Cette formation est réglementaire et sera obligatoire d'ici 2022 pour l'achat et l'utilisation des produits phytosanitaires à usage agricole. Cette formation est validée lorsque le participant participe à l'ensemble de la formation. La durée de validité de la certification est de 5 ans.

<p>Public :</p> <p>Les acheteurs et utilisateurs des produits phytosanitaires à usage agricole sans restriction</p>	<p>Contenu :</p> <p>Réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents Certiphyto - Qu'est qu'un produit phytosanitaire ? - Le contexte réglementaire des produits phytosanitaires en Nouvelle-Calédonie
<p>Prérequis :</p> <p>Pas de prérequis particulier hors la maîtrise du français lu et parlé. S'adresse à un public débutant</p>	<p>Limiter le recours aux produits phytosanitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les méthodes de lutte alternative - La reconnaissance des principaux organismes nuisibles
<p>Objectifs :</p> <p>A l'issue de la formation, le participant sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'utiliser les produits phytosanitaires en toute sécurité pour lui-même et pour l'environnement • De calculer les doses des produits, d'étalonner des appareils de traitement. 	<p>Protection des utilisateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les équipements de protection individuelle - Les dangers des produits - Les mesures à prendre en cas d'accident - Comment lire une étiquette - Les pictogrammes de danger et les mentions de danger <p>Protection de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dangers pour l'environnement - Les mesures à prendre en cas d'accident - Les mesures à prendre pour diminuer les risques - Les impacts sur la biodiversité
<p>Modalités :</p> <p>Cette formation est découpée en 2 parties une partie théorique et une partie pratique avec la manipulation des pulvérisateurs et atomiseurs à dos et/ou attelés.</p>	<p>Application des produits</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les équipements de pulvérisation - Le réglage et l'étalonnage des appareils - Le calcul de dose - La traçabilité des pratiques - Le choix du produit
<p>Durée :</p> <p>21h minimum soit 3 jours</p>	<p>Cette formation est validée par une évaluation écrite composée :</p>
<p>Nombre de participants :</p> <p>Entre 8 et 15 participants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - D'un QCM de 20 questions (4 questions par thématique il faut 75% de réussite à chaque thématique) ; - D'une partie de 5 questions sur la lecture de l'étiquette et le calcul de dose (il faut 100% de réussite).
<p>Support de formation :</p> <p>Un livret sera remis aux participants reprenant l'essentiel des thèmes abordés dans la formation.</p>	

Certiphyto NC4

Cette formation permet d'obtenir un certificat individuel pour l'importation, la distribution, le conseil, l'achat et l'utilisation des produits phytosanitaires à usage agricole.

Cette formation est réglementaire et obligatoire depuis le 16 février 2018 pour les importateurs et distributeur de PPUA. Elle sera obligatoire pour les distributeurs de PPUJ à partir du 16 février 2019. Cette formation est aussi adaptée aux conseillers agricoles et aux prestataires de service. La durée de validité de la certification est de 5 ans.

<p>Publics :</p> <p>Importateurs et distributeurs de PPUA</p> <p>Distributeurs de PPUJ</p> <p>Conseillers agricoles</p> <p>Prestataires de service</p>	<p>Contenu :</p> <p>Réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents Certiphyto - Qu'est qu'un produit phytosanitaire à usage agricole et à usage jardin - Le contexte réglementaire des produits phytosanitaire en Nouvelle-Calédonie - Réglementation sur le lieu de vente - Réglementation sur l'importation des produits <p> limiter le recours aux produits phytosanitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les méthodes de lutte alternative et la prophylaxie - La reconnaissance des principaux organismes nuisibles <p>Protection des utilisateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les équipements de protection individuelle - Les dangers des produits - Les mesures à prendre en cas d'accident - Comment lire une étiquette - Les pictogrammes de danger et les mentions de danger <p>Protection de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dangers pour l'environnement - Les mesures à prendre en cas d'accident - Les mesures à prendre pour diminuer les risques - Les impacts sur la biodiversité - Le stockage et le transport des produits <p>Application des produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les équipements de pulvérisation - Le réglage et l'étalonnage des appareils - Le calcul de dose - La traçabilité des pratiques - Le choix du produit - Nettoyage et entretien des appareils <p>Cette formation est validée par une évaluation écrite composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'un QCM de 24 questions (4 questions par thématique il faut 75% de réussite à chaque thématique) ; - D'une partie de 5 questions sur la lecture de l'étiquette et le calcul de dose (il faut 100% de réussite).
<p>Prérequis :</p> <p>Pas de prérequis particulier hors la maîtrise du français lu et parlé. S'adresse à un public débutant</p>	
<p>Objectifs :</p> <p>A l'issue de la formation, le participant sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'apporter le conseil lors d'une vente de produits sur l'utilisation des produits, la protection de la santé et de l'environnement • De maîtriser les méthodes de lutte alternative • De connaître la réglementation sur les produits phytosanitaires 	
<p>Modalités :</p> <p>Cette formation est découpée en 2 parties une partie théorique et une partie pratique avec la manipulation des pulvérisateurs et atomiseurs à dos et/ou attelés</p>	
<p>Durée :</p> <p>24h minimum soit 3,5 jours</p> <p>4h pour l'évaluation (1/2 journée)</p>	
<p>Nombre de participant :</p> <p>Entre 8 et 15 participants</p>	
<p>Support de formation :</p> <p>Un livret sera remis aux participants reprenant l'essentiel des thèmes abordés dans la formation.</p>	